



## Gîte de L'Aube Epine

M. et Mme Martine et Francis GRAVELLE

Adresse du Gîte : 29 rue du Petit Bout 60690 HAUTE EPINE

Adresse postale : 9 rue Verte 60690 LA NEUVILLE SUR OUDEUIL

RCS A 382 525 350

Tél/Fax : 03 44 46 23 90

Portable : 06 83 02 68 09

Email : [gite.aube.epine@orange.fr](mailto:gite.aube.epine@orange.fr)

Site Internet : [www.aubeepine.com](http://www.aubeepine.com)

Gîte agréé Inspection Académique d'Amiens

N° d'enregistrement : 60/106-20-016

Jeunesse et Sports

N° de réf : CHR/SD/CVL N°428

DASS Référence : 060 304 015

## CONTRAT DE RESERVATION GITE DE GROUPE & DE SEJOUR « Le Grand Gîte »

Nom du « locataire » (particulier, centre, groupe...) : .....

Nom du responsable (pour les centres, associations, groupes...) : .....

Adresse : .....

N° de tél : .....

Adresse email : .....

Composition de la famille et/ou du groupe : Max 32 personnes

.....adulte(s),

.....enfant(s) de 2 à 14 ans

.....enfant(s) de moins 2 ans (non pris en compte dans la capacité d'accueil, merci d'apporter lit parapluie)

Animaux non acceptés sauf accord préalable.

Votre séjour se déroulera du .....20..... Horaire d'arrivée.....à partir de 18h...

au.....20.....Horaire de départ ...vers 18h.....

### PRIX DE VOTRE SEJOUR :

#### **Forfait location**

Nuitées supplémentaires: ..... € x .....quantité .....€

#### **Options**

- Kit lit (paire de draps+taies) : ..... € x .....quantité inclus.....€

Sinon merci de bien penser à apporter vos draps/sac de couchages

- Forfait ménage fin de séjour inclus..... €

- Charges EDF et eau

inclus/ facturés en fonction du relevé des consommations

#### **PRIX TOTAL**

..... €

Un **acompte** de 30 % du prix total du séjour soit : ..... €

à régler par chèque bancaire établi à l'ordre du « Gîte de l'Aube Epine » et à renvoyer avec ce contrat.

Le **solde** est à régler à l'arrivée

Le **dépôt de garantie** (ou caution) d'un montant de 1000 € est à remettre à l'arrivée après l'état des lieux

Les prestations supplémentaires non mentionnées au présent contrat seront payées en fin de séjour.

Paievements acceptés : Virement Bancaire/Chèque /Chèque vacances

Pas de taxe de séjour à rajouter

La fiche descriptive au verso du présent contrat précise l'ensemble des autres caractéristiques de l'hébergement.

Observations éventuelles : .....

Un exemplaire de ce contrat signé, ainsi que la page suivante, devra être renvoyé signé dans les 8 jours, suivant la réception, à M. et Mme Gravelle Francis, 9 rue Verte, La Neuville sur Oudeuil, 60690 Marseille en Beauvaisis. Au-delà de ce délai, il sera considéré comme nul.

Je soussigné, « le locataire » déclare être d'accord sur les termes du contrat, après avoir pris connaissance de la Description & des Conditions, et signé celles-ci, figurant au verso du présent document.

A ...La Neuville sur Oudeuil..... le .....20.....  
(Signature du loueur le Gîte de L'Aube Epine)

A ..... le .....20...  
(Signature du « Locataire » précédée de la mention manuscrite  
"lu et approuvé")

# Description, Conditions Générales & Particulières de Vente – Location en Directe « Le Grand Gîte de l'Aube Epine »

## Fiche Descriptive

Capacité d'accueil: 32 couchages

Le gîte d'environ 400m<sup>2</sup> est situé à la sortie du village dans un ancien corps de ferme qui dispose d'une cour gravillonnée, d'un jardin paysagé clos de 1200m<sup>2</sup>, de différents bâtiments et d'un pré adjacent.

### Agencement

Au RDC: Entrée avec vestiaire, 3 WCs dont 1 WC handicapés. 2 grandes salles de 45m<sup>2</sup> avec poêle à bois dans les cheminées. Vaste cuisine toute équipée. Accès cave à la terrasse et au jardin de plain-pied. 2 chambres avec 1 lit double et 2 lits jumeaux partageant 1 salle d'eau et 1 WC indépendant.

A l'étage : 8 chambres de 2 à 5 lits simples offrant 28 couchages (aucun lit superposé). 4 salles de douche avec WC.

Au sous-sol : cave voutée non accessible au public.

Terrasse du jardin de 150m<sup>2</sup> carrelée avec chaises, tables et BBQ charbon. Possibilité d'installer un barnum (non fourni, à louer).

### Equipements

Salon de jardin, un barbecue, cuisine équipée (cafetière électrique, batterie de cuisine, vaisselle, four, four micro-onde, réfrigérateurs, congélateur, cuisinière gaz, lave vaisselle), lave-linge, tables, chaises, canapé, téléphone, alarme incendie, T.V, WIFI gratuit, aspirateur, nécessaire de ménage. Chauffage par convecteurs électriques et poêle à bois. Chauffe-eau électrique.

## Conditions Générales et Particulières

Article - 1 : Ce contrat de location saisonnière est réservé à l'usage exclusif de séjour en meublé de tourisme.

Article - 2 : **Durée du séjour:** le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Article - 3 : **Conclusion du contrat:** la réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 30 % du montant total de la location et un exemplaire du contrat signé avant la date indiquée au recto. Un deuxième exemplaire est à conserver par le locataire.

La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du loueur. Toute infraction à ce dernier alinéa serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au loueur.

Article - 4 : **Annulation par le locataire:** toute annulation doit être notifiée par écrit (lettre recommandée postale adressée au loueur ou par email avec accusé de réception).

a) annulation moins de 60 jours avant la date d'arrivée: l'acompte reste acquis au loueur quel que soit le motif de l'annulation. L'acompte sera remboursé uniquement si l'annulation intervient plus de 60 jours avant la date d'arrivée ou dans le cas d'une fermeture administrative du gîte décrétée par exemple pour cause de pandémie.

Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le loueur peut disposer de son gîte. L'acompte reste également acquis au loueur qui demandera le solde de la location.

b) si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au loueur. Dans ce cas, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Article - 5 : **Annulation par le loueur:** le loueur reverse au locataire l'intégralité des sommes versées, ainsi qu'une indemnité au moins égale à celle que le locataire aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Article - 6 : **Arrivée:** le locataire doit se présenter le jour précisé et à l'heure mentionnée sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le loueur.

Article - 7 : **Règlement du solde:** le solde de la location est versé à l'entrée dans les lieux.

Article - 8 : **Etat des lieux:** un inventaire est établi en commun et signé par le locataire et le loueur ou son représentant à l'arrivée et au départ du gîte. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux.

L'état de propreté du gîte à l'arrivée du locataire devra être constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage des locaux est à la charge du locataire pendant la période de location et avant son départ. Le montant des éventuels frais de ménage est précisé dans le prix du séjour.

Article - 9 : **Dépôt de garantie ou caution:** à l'arrivée du locataire, un dépôt de garantie dont le montant est indiqué au recto du présent contrat est demandé par le loueur. Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, ce dépôt est restitué, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées.

En cas de départ anticipé (antérieur à l'heure mentionnée sur le présent contrat) empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du locataire, le dépôt de garantie est renvoyé par le loueur dans un délai n'excédant pas une semaine.

Article - 10 : **Utilisation des lieux:** le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

Article - 11 : **Capacité:** le présent contrat est établi pour une capacité maximum de personnes. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le loueur peut refuser les personnes supplémentaires. Toute modification ou rupture du contrat sera en conséquence considérée à l'initiative du locataire.

Article - 12 : **Animaux:** Le présent contrat précise si le locataire peut ou non séjourner en compagnie d'un animal domestique. En cas de non respect de cette clause par le locataire, le loueur peut refuser le séjour. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

Article - 13 : **Assurances:** le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques.

Article - 14 : **Paiement des charges:** en fin de séjour, le locataire doit acquitter auprès du loueur, les charges non incluses dans le prix.

Leur montant s'établit sur la base de calcul mentionnée sur le présent contrat et un justificatif est remis par le loueur.

Article - 15 : **Litiges:** toute réclamation relative à l'état des lieux et à l'état du descriptif lors d'une location, doit être soumise au loueur dans les 3 jours à compter de l'entrée dans les lieux. Toute autre réclamation doit lui être aussi adressée sous un mois, par lettre.

« Nom du Locataire »

(Signature du client),